

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20231222CM159 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux décembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 15 décembre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Monsieur MARINAULT a donné pouvoir à Monsieur FRADIN

Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE

Madame LEMAY a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Absents ou excusés :

Madame HADROT, Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le
Nombre de conseillers votants : 31 Publication le

20231222CM159 - Convention d'accompagnement d'un projet tutoré avec l'université de Caen Normandie pour un diagnostic de territoire intitulé : "quelle(s) jeunesse(s) à Saint-Jean de Bray, pour quel service public ?"

La réflexion engagée suite à l'ABS fait ressortir la thématique de la jeunesse, ou plus exactement « des » jeunes.

Le programme de mandat retient la mise à jour du projet jeunesse qui date de 2017. Le caractère transverse du sujet a trait à plusieurs politiques publiques et peut être déclinée par des thématiques intéressantes à exploiter : insertion, animation, information, prévention.

Un audit/accompagnement de l'ASCA se termine et fait aussi mention d'une nécessité de clarifier la mission jeunesse donnée à l'ASCA mais aussi de préciser la politique jeunesse de la ville et la nécessité de mieux repérer le « qui fait quoi » sur la ville.

Nous avons reçu une proposition de l'Université de Caen dans le cadre du parcours territoires en transition du Master Géo Aménagement Environnement et Développement (GAED - Territoires en transition, métiers du diagnostic et du développement local).

Au regard de ces éléments d'enjeu et d'opportunité, il est proposé à l'Université de Caen de travailler sur un diagnostic de territoire intitulé : "quelle(s) jeunesse(s) à Saint-Jean de Bray, pour quel service public ?" en ciblant les 11-18 ans.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de coopération entre la ville et l'Université de Caen afin de réaliser le diagnostic du territoire.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

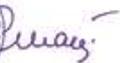
A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- *d'approuver la convention de coopération avec l'université de Caen,*
- *d'autoriser Madame le maire à signer ladite convention.*

Pour extrait conforme

Signé numériquement à Saint Jean de Braye,
le mardi 26 décembre 2023

Pour le Maire, Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales.



Colette MARTIN-CHABBERT